



ARRÊTÉ	N°	202210	0139	PRO
--------	----	--------	------	-----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation
Sauf riverains
Rue de la Pommeraie – rue des Vergers – rue du Clos Perelle
Du 17 au 28 octobre 2022**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la société LEBRUN MARIE – 55 rue du Chanoine Boulogne 27220 ST ANDRE DE L'EURE pour le déplacement et le remplacement de candélabres dans les rues Pommeraie/Verges/Clos Perelle 27950 SAINT MARCEL.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit et déclaré gênant aux abords du chantier des rues Pommeraie / Vergers / Clos Perelle. La vitesse sur ces voies sera limitée à **30 Km/h** pendant toute la durée des travaux. Une déviation piétonne sera mise en place afin d'assurer la sécurité des piétons.

Article 2 : L'intervention se fera entre le 17 et le 28 octobre 2022.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 14 octobre 2022

Le Maire,
Gervé PODRAZA